**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE**

*24 janvier – 4 février 2022*

*Prononcée par :* ***PIME Germain Zong-Naba***

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la distinguée délégation togolaise et la remercie de la présentation de son troisième rapport national au titre de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Nous saluons les progrès réalisés par le Gouvernement togolais dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2016.

Le Burkina Faso note avec satisfaction que pendant la période considérée, plusieurs lois en faveur des droits de l’homme ont été adoptées et des traités ratifiés par le Gouvernement togolais, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 2020.

Malgré ces avancées significatives, des défis subsistent notamment en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Le Burkina Faso recommande au Togo :

1. d’intensifier la lutte contre toutes les formes de mariage précoce et forcé, en renforçant les actions de sensibilisation dans les zones rurales sur les effets néfastes de ces pratiques ;
2. de poursuivre les efforts engagés en vue de l’élimination totale des mutilations génitales féminines, notamment pendant la pandémie de la COVID-19.

Nous souhaitons au Togo un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**